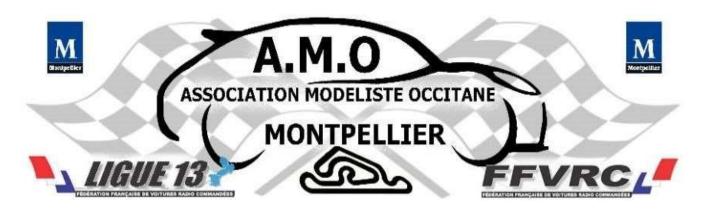
Procès-verbal de l'Assemblée Générale ORDINAIRE 10-07-2022



Association loi 1901 déclarée en Préfecture sous le N° W343013325 Journal officiel article N° 654 du 24 / 12 / 2011 Piste auto-modélisme – Parc municipal de Grammont 34000 MONTPELLIER

Ordre du jour

Ordre du jour	2
Vérification de la feuille de présence et des ayants droit au vote	
Rappel de la raison de cette AG	
Rapports financiers de 2019 à juin 2022	
Ouverture des débats	5
Election d'un nouveau CA	6
Fixation du montant des cotisations 2023	6
Election du nouveau Bureau	7
Autres Ouestions	7-8

Vérification de la feuille de présence et des ayants-droit au vote

L'Assemblée Générale Ordinaire 2022 est ouverte ce 10 / 07 / 2022 à 10h15. Elle se tient à la Piste auto-modélisme du parc de Grammont, 27 membres sont présents, ainsi que 25 membres représentés par procuration.

Le quorum est atteint. L' AG est donc ouverte.

Rappel de la raison de cette AG

Cette AG a été convoquée dû aux différentes affaires apparues au sein du club depuis fin 2021, et aux demandes orales et écrites que le Bureau a reçues, en cours d'année 2022, réclamant la tenue d'une AG dans les délais conformes aux statuts, à des fins de régularisation de la gérance de l'association.

Le Bureau a également reçu un courrier d'un cabinet d'avocat le mettant en demeure d'organiser une AG avant le 23 juin.

Rapports financiers de 2019 à juin 2022

Le Président sortant présente les comptes :

Au 31-12-2016, le club disposait sur son compte courant d'un montant de 2173,03€.

Au 31-12-2017, le club disposait sur son compte courant d'un montant de 1217,27€.

Au 31-12-2018, le club disposait sur son compte courant d' un montant de 856,14€. Il y a eu un virement de 2000€ sur le compte épargne. C'est cette année aussi qu'il y a eu les 2 CF (1/10 et ⅓).

Au 31-12-2019, le club disposait sur son compte courant d'un montant de 2677,19€.

Au 31-12-2020, le club disposait sur son compte courant d'un montant de 2753,51€. Cette année à eu lieu le trophée HPI et une course de ligue ⅓.

Au 31-12-2021, le club disposait sur son compte courant d' un montant de 5661,54€. Cette année à eu lieu un warm-up 1/10, ainsi qu'un CF 1/10.

À la date du 8 juillet 2022, le club a une rentrée d'argent de 3880€ dû aux adhésions. Les 2 courses 1/10 ont apporté + 725€.

Les dépenses :

- 285, 48€ de buvette (boissons et nourriture)
- 346€ d'entretien de la piste (produit appliqué à la piste pour qu'elle reste en bon état)
- 356€ de facture téléphone et internet (comptage)
- 59€ de cotisation carte bancaire
- 8,75€ habilitation
- 90 € de trophées en bois pour la remise des courses
- 37, 80€ de clés.
- 1253€ de frais d'avocat.

Soit un total de 2436, 03€.

Le club possède un compte placé. Celui-ci s'élève à 13 448, 22 €

Aucun document financier justificatif n'ayant été communiqué aux membres, ni la vérification des comptes ni l'approbation du bilan financier n'ont pu avoir lieu.

Les comptes 2020, 2021, 2022, ne sont donc pas approuvés en date du 10/07/2022.

Ces comptes sont donc soumis aux réserves d'usage avant le début du mandat en responsabilité DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LE PROCHAIN C.A. Élu sera donc en attente de la communication de l'ensemble des documents, justificatifs divers, et registres administratifs, financiers et comptables des exercices 2020, 2021, 2022 chèques et espèces.

A ce jour, la situation financière du club est saine.

Ouverture des débats

Dans une ambiance tendue, l'AG débute par un débat houleux à bâtons rompus où tous les membres ont loisir d'exprimer leur sentiment sur les 3 années de gérance écoulées.

David BRADIGNAN, Président de la ligue 13 FFVRC, présent exceptionnellement à cette Assemblée Générale, prend la parole, modère les ardeurs et fait en sorte que les limites de la courtoisie ne soient pas dépassées et que les élections débutent dans un climat apaisé et constructif.

Election d'un nouveau CA

Tous les membres de l'AMO à jour de leur cotisation peuvent voter.

<u>Pour être élu au Conseil d'Administration, il faut être membre du club, à jour</u> de sa cotisation et avoir 16 ans révolus.

Conformément aux statuts, le C.A. doit être composé de 8 administrateurs.

Présentent leur candidature à un poste d'administrateur :

- BARATHIEU Sébastien
- CLAUX Jonathan
- ARNAUD Julien
- PUIGSEGUR Mathieu
- CLAUX Philippe
- MONTAGNE Vincent
- MALAROCHE Tony
- DAHAN Didier
- DAHAN Romain
- RECAGNO Jean-Marie
- GRAU Laurent
- GAUNY Alain
- GAUNY Quentin

Le Président sortant, le Secrétaire sortant et le Président de Ligue assurent l'organisation et la tenue du vote à bulletin secret.

A l'issue du vote, aucune irrégularité dans le déroulement du scrutin n'ayant été constatée, aucune demande de vérification des procurations post vote n'ayant été demandée, comme l'avait proposé Mr BRADIGNAN, auparavant, les résultats sont proclamés et officialisés.

Sont élus au nouveau CONSEIL D'ADMINISTRATION:

GAUNY Quentin 37 voix
DAHAN Didier 34 voix
DAHAN Romain 32 voix
GAUNY Alain 30 voix
GRAU Laurent 28 voix
RECAGNO Jean-Marie 27 voix
MONTAGNE Vincent 23 voix
ARNAUD Julien 22 voix

Fixation du montant des cotisations 2023

La fixation du montant des cotisations 2023 n'a pas été abordée lors de cette AG.

Election du nouveau Bureau

Après l'élection du nouveau CA, celui-ci s'est écarté pour procéder au vote du nouveau Bureau. Pour être élu au Bureau, il faut être au CA, majeur et être licencié à la FFVRC.

Conformément aux statuts, le Bureau doit être composé de 4 membres.

Sont élus au nouveau BUREAU et aux fonctions de :

Président : RECAGNO Jean-Marie | 06 44 24 38 64 Vice-Président : GAUNY Quentin | 06 73 79 64 98 Trésorier : GAUNY Alain | 06 51 90 17 15 Secrétaire : ARNAUD Julien | 06 61 14 06 28

Hors Bureau, les administrateurs suivants occupent les fonctions de :

Responsable petites échelles : MONTAGNE Vincent Responsable grandes échelles : DAHAN Romain

Responsable buvette : DAHAN Didier Responsable travaux : GRAU Laurent

Les mandats des administrateurs et du nouveau Bureau sont à effet immédiat.

Autres Questions

Aucune autre question n'a été formulée.

A l'issue de la proclamation des résultats des 2 votes, le nouveau Président prend la parole, félicite les nouveaux élus, et remercie les membres pour leur participation.

Il expose les orientations à venir pour la relance sportive de l'AMO, et exprime son sentiment sur la nécessité de retrouver de la convivialité et l'esprit associatif au sein du club.

Il insiste sur l'aspect démocratique nécessaire dans la gérance d'une association, et sur le respect des statuts pour éviter tout éventuelle dérive.

L'AMO remercie Mr. David BRADIGNAN, Président de la LIGUE 13 FFVRC, pour sa participation modératrice et constructive, à cette Assemblée Générale.

Le Président élu clôt la séance et reçoit de la part du Président sortant les clefs du LOCAL COMPTAGE, la Carte Bleue du club, le carnet de chèque du

club et certains documents et reçoit également une deuxième clef du comptage de la part de Monsieur PHILPPE CLAUX.

A Castries, le 13 / 07 / 2022

Le PRESIDENT, Jean marie RECAGNO

Le VICE-PRESIDENT, Quentin GAUNY

Le TRESORIER, Alain GAUNY

Le SECRETAIRE, Julien Arnaud